



## REPOBLIKAN'i MADAGASIKARA

*Fanindrazana - Fahafahana - Fandrosonana*

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

*The President*

A l'attention de M. Jean PING, Président de la Commission de l'Union Africaine

**Objet : OBSERVATIONS SUR LA PROPOSITION DE COMPROMIS**

La Mouvance Marc RAVALOMANANA accuse réception de la proposition de compromis sur l'opérationnalisation des Accords de Maputo et d'Addis Abeba et réitère son attachement auxdits Accords pour une Transition consensuelle, inclusive, qui est l'unique solution viable pour une paix civile et une stabilité politique durable à Madagascar.

La Mouvance Marc Ravalomanana adhère à cette proposition de compromis. Toutefois, la proposition appelle quelques observations de notre part.

### 1/ Observations d'ordre sémantique

Au point 9.

Il serait plus judicieux de ne plus utiliser les mots « **assistent le Président de la Transition** » qui a été la source de tant de polémiques, devenus facteur de blocage. La solution serait de les supprimer simplement.

Aux points 10 et 11.

Il serait également plus convenable de supprimer le groupe de mots « **Sur délégation du Président de la Transition** », et ce pour ménager la susceptibilité des uns et des autres pour les mêmes raisons que ci-dessus.

### 2/Observations de fond

Au point 13.

Sur l'Intérim en cas d'absence du Président de la Transition

L'Intérim du Président de la Transition en cas d'absence est décidé d'un commun accord en conseil présidentiel.

Au point 17.

Concernant la clé de répartition des portefeuilles ministériels, nous nous en tenons à la répartition acceptée à Addis Abeba et à la liste remise au Premier ministre au mois de novembre 2009.

Les ministères des Affaires Etrangères et de l'Agriculture nous étaient acquis depuis Addis Abeba. Nous n'y revenons plus.

Les attributions à la Mouvance Marc Ravalomanana des ministères du Commerce, du Transport et de l'Enseignement Supérieur n'ont rencontré aucune objection de la part des autres Mouvances.

Nous avons toujours revendiqué le ministère de la Décentralisation, car ce ministère concerne les maires, démocratiquement élus au suffrage universel, alors que l'autorité de fait ne cesse de démettre ces élus.

Nous reconfirmons que l'appareil judiciaire est devenu un instrument de répression, de rétorsion et d'harcèlement entre les mains des tenants du pouvoir de fait.

Au point 21. ii.

Dans le strict respect de l'esprit des Accords de Maputo et d'Addis Abeba, les élections présidentielles et législatives doivent être organisées séparément.

Telles sont nos observations, et nous vous en souhaitons bonne réception, Monsieur le Président de la Commission.



**Marc RAVALOMANANA**

Chef de File de la Mouvance RAVALOMANANA

31 janvier 2010